

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2013

Absent excusé : Emmanuel COUDEL (*procuration donnée à Simone VALOT*)

Absents : Jean-Paul MOUREY, Jacques DOMATTI et Alain CUSSEY

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

1. Procès-verbal du 12 avril 2013

A l'unanimité, il est adopté sans observations.

2. Remboursement de frais à 'Fleurir Liesle' : plantations supplémentaires de la place Saint-Etienne

Avec l'accord préalable de la commune, l'Association Fleurir Liesle a acheté des fleurs et rosiers pour les jardinets de la place. Trois factures, *deux de l'entreprise Boutet et une des Roseraies Sauvageot*, sont à rembourser pour un montant total de 470.67 €.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, ce remboursement.

3. Saison culturelle 2013/2014 : convention spectacle

Avec le Conseil Général du Doubs, la commune participe une fois de plus à la saison culturelle saison 2013-2014. Le Conseil Général n'ayant pas donné de réponse sur notre choix, la délibération à prendre sur le spectacle choisi est reportée

4. CCCQ : Composition du prochain conseil communautaire

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, une nouvelle proposition de répartition de sièges par communes pouvait être faite. Le Conseil Communautaire, réuni le 28 mars 2013, a décidé de maintenir le mode de composition actuel c'est-à-dire un délégué élu par commune et par tranche de 500 habitants, soit un total de 41 délégués de communes (Liesle = 2 représentants)

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition du Conseil Communautaire.

5. Emprunt Banque Populaire pour le lotissement : prolongation

Mme le Maire rappelle que pour financer le projet d'aménagement du nouveau quartier dit 'Le Château', la commune a souscrit en 2010 auprès de la Banque Populaire un prêt relais de 500 000 € d'une durée de trois ans.

Le Maire explique qu'arrivant à échéance, ce prêt doit être remboursé le 6 mai prochain.

Or à l'heure actuelle, toutes les parcelles n'ont pas été vendues et les travaux de finition ne sont pas terminés. Mme le Maire a donc contacté la Banque Populaire qui propose à la commune un nouveau prêt relais aux caractéristiques suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : deux ans
- Disponibilité des fonds : 29 mai 2013
- Taux variable : Euribor 3 mois + taux de marge de 1.50 %, soit un taux variable de 1.706 % à la date de la proposition.
- Périodicité
 - . Intérêts : trimestriellement
 - . Capital : à la dernière échéance ; avec possibilité à tout moment de rembourser totalement ou partiellement
- Frais de dossier : néant

Le Conseil autorise le Maire à signer avec la Banque Populaire toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ce nouvel emprunt.

6. Ligne de trésorerie Caisse d'Épargne de 2012 : renouvellement

Afin de faire face aux besoins de disponibilité dus principalement à l'attente de versement de subventions ou autres recettes, la commune avait ouvert une ligne de trésorerie à la Caisse d'Épargne pour 180 000 € en budget assainissement et 35 000 € en budget eau. Madame le Maire précise que ces deux lignes n'ont pas été utilisées, celle du budget eau sera supprimée, elle propose par précaution de prolonger celle de 180 000 € sur le budget commune.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Mme le Maire.

7. Service Périscolaire : projet de réorganisation pour la rentrée prochaine

M. DAUDEY rappelle que des contacts ont été pris avec les Francas et l'ADMR pour assurer le remplacement des bénévoles à la cantine. La mairie n'ayant pas reçu tous les éléments pour prendre une décision, le point est reporté à une prochaine séance.

8. Lotissement : redécoupage des parcelles

Les parcelles 1 et 10 du lotissement étaient réservées à l'organisme NEOLIA qui s'est désisté faute de pouvoir boucler le budget de l'opération dans des conditions satisfaisantes.

La commune, souhaitant que des logements locatifs soient réalisés, a demandé l'aide du Conseil Général. Celui-ci a donné son accord pour participer financièrement à cette opération. Il a donc été décidé que Néolia étudie un nouveau projet d'environ 8 logements sur la parcelle 1. Ce projet devrait nous être présenté début juin.

Un contact avec les services de la DDT a été pris pour modifier le plan d'aménagement. Toutefois, le nombre de parcelles total doit être maintenu au chiffre initial. Ainsi la parcelle 10 pourrait être découpée en deux et les plus petites, vers la parcelle 1 de Néolia, partagées en trois au lieu de quatre.

Une étude par le cabinet Reilé est en cours pour couvrir le grand bassin de rétention d'eau. Cela permettrait d'avoir un emplacement qui pourrait accueillir par exemple un espace de jeux et de stationnement.

Le constructeur Batilor serait intéressé pour lotir sur la parcelle n°10.

M. MOREL demande qu'un groupe de travail étudie les autres zones constructibles définies dans le PLU afin de pouvoir permettre d'éventuels achats de parcelles sans attendre que le lotissement soit fini.

9. Questions diverses

- réunion en mairie le lundi 6 mai pour l'aménagement de la côte de Liesle.

- Le plateau rue Dornier est terminé. Cet aménagement a été fait dans le but de faire ralentir les véhicules. Cependant, il a été constaté que la pente n'est pas assez accentuée et sera corrigée. Néanmoins, le pourcentage de pente sera moins important que celui de la place qui est justifié par la sortie de l'école.

Le rétrécissement au niveau du bas de la rue Gaffiot est positif. Une signalétique au sol sera rapidement mise pour alerter les automobilistes.

Une partie du trottoir, vers la maison de Michel BEAUQUIER, n'est pas assez large pour le passage d'une poussette. Il sera corrigé.

- L'enrobé rue des Chailles est terminé ; il reste à étaler du tout venant sur les bas côtés, le surplus d'enrobé a été mis dans la rue du Chanoine Boillot

- Trois jeunes de la commune sont embauchés pour les travaux d'été

- Les trous formés dans les rues de la commune devaient être comblés ce vendredi mais la pluie a stoppé le travail de l'équipe sur place.

La séance est levée à 22 h 00

